

ÉCOLE INCLUSIVE ET NUMÉRIQUE : QUELQUES PISTES

L'évolution des technologies est continue : logiciels, applications, téléphones, objets connectés... Elle s'adapte à nos pratiques déjà existantes, en change d'autres en profondeur, et participe à la création perpétuelle de nouvelles.

L'éducation scolaire et la formation tout au long de la vie est l'un des rares secteurs dans lequel le numérique n'est pas ancré dans les pratiques pédagogiques quotidiennes de tous. Toutefois, si l'appropriation du numérique en milieu scolaire ne progresse que lentement, elle y évolue et s'y réorganise tout de même.

En France, les orientations politiques de cette dernière décennie tendent vers une utilisation généralisée de produits numériques en milieu scolaire : pour centraliser des données, de l'information, développer la connaissance et l'esprit critique des élèves et dans le cadre du développement de formes d'apprentissage en faveur d'une école inclusive. Accompagner le changement en incitant l'École à utiliser les produits numériques pour accomplir ses missions fondamentales, tout en s'adaptant aux spécificités des élèves, est une direction qui a été affirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de 2013.

LA COLLECTE DES DONNÉES

Les données issues du milieu scolaire sont au cœur de la stratégie numérique du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse français. Le système scolaire est en mesure de réunir une importante quantité de données liées aux apprentissages des élèves ou à l'organisation de son écosystème, tant micro (pour les établissements) que macro (le système scolaire dans son ensemble). Le ministère voit dans la collecte et le traitement de ces données l'opportunité de « bénéficier des progrès technologiques liés à la puissance de calcul et à l'intelligence artificielle qui marquent notre époque » (MEN). L'objectif est ainsi de personnaliser les apprentissages et de réaliser des analyses pour donner des éléments favorisant les pratiques et l'organisation des acteurs de l'Éducation.

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AU SAVOIR

Par la possibilité de donner accès à l'information en dehors de l'école, le numérique peut faciliter la remise en question des informations qui sont délivrées par les enseignants. Dans l'ouvrage *Petite Poucette* (2012), Michel Serres explique que l'enseignant peut accompagner l'élève pour transformer une information trouvée sur Internet en savoir. Dans ce cas, l'enseignant change de posture : il n'expose plus l'intégralité des informations mais permet à l'élève d'être actif dans sa recherche et sa compréhension d'informations, à travers un échange, en classe, permettant la

transformation de l'information en connaissance (Solari Landa, 2017). La posture de l'élève se modifie en retour : elle lui permet d'être davantage actif dans son apprentissage, de développer son esprit critique, l'estime et la confiance en soi. Le temps de travail en autonomie des élèves devient du temps disponible pour l'enseignant, qui pourrait s'en saisir pour réaliser d'autres missions.

VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Comprendre le fonctionnement d'Internet et le modèle économique qui s'est construit autour de la donnée et en développer un certain esprit critique permet une certaine maîtrise de ses usages de produits connectés ainsi qu'une conscience de son empreinte numérique (ensemble de traces et messages laissés par un utilisateur sur Internet). Il est donc apparu nécessaire de dispenser une éducation aux médias, à l'information, à l'usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux. La dispense de ces nouvelles connaissances fait également suite à la loi de 2013.

Elle a pour but de :

- > « permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former les "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain ;
- > permettre la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves et les enseignants, qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus » (extrait du site Éduscol).

LES OBSTACLES POUR UNE ÉCOLE INCLUSIVE ET NUMÉRIQUE

L'appréhension et les usages du numérique à l'École apparaissent donc comme un sujet majeur de société et d'éducation ; pour autant, si la société avance au rythme des avancées technologiques, l'École, elle, progresse plus prudemment. Plusieurs facteurs sont en mesure d'expliquer ce phénomène. D'une part, les établissements ne sont pas tous sur un pied d'égalité en matière d'équipement numérique, ce qui est à même d'engendrer de la différence entre les établissements scolaires. Anticiper pour réduire ces inégalités est nécessaire pour ne pas creuser davantage les inégalités sociales et de territoire [accès aux écoles supérieures, accès à l'emploi...]. Dans ses réflexions thématiques sur l'Éducation, l'Unesco appuie sur la nécessité de considérer « l'Éducation comme bien public et bien commun ». La réflexion de l'Unesco est présentée pour donner suite aux constats de multiplications des acteurs publics et privés dans le secteur de l'Éducation. L'organisme international défend l'idée selon laquelle, pour permettre l'égalité des chances et la justice sociale, l'Éducation doit être soutenue par le service public. L'École doit être indépendante et garder le contrôle de ses actions et pratiques pour combattre les inégalités. Concernant les disparités en matière d'équipements numériques en

France, la Cour des comptes, dans son rapport « **Le service public numérique pour l'Éducation** », conseille à l'État d'équiper tous les établissements d'un « socle numérique » de base. Toutefois, l'équipement n'est pas le seul frein identifié, puisque les infrastructures ne sont pas toutes adaptées à l'arrivée de ces nouveaux équipements. Les établissements n'ont pas tous le même accès à Internet (débit, réseau), ce qui peut freiner le développement de leurs usages numériques, et même l'envie de les utiliser. Ce constat sur la situation française se retrouve évidemment dans de nombreux pays, voire à des échelles continentales. La notion de fracture et/ou d'accessibilité numérique[s] se décline en effet de diverses façons.

D'autres freins à l'usage du numérique à l'École sont également évoqués dans le champ de l'inclusion scolaire et des pratiques numériques. Des chercheurs en psychologie sociale démontrent l'impact des représentations et des perceptions négatives d'acteurs éducatifs sur le développement de méthodes inclusives ou sur les produits numériques [Popa-Roch, Gavens, 2018]. La modification de ces représentations pourrait s'établir par l'accès à l'information et la formation des enseignants, qui seraient ainsi susceptibles de contribuer à l'évolution de la forme scolaire.

DE NOUVELLES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Le numérique a pour effet, entre autres, de décloisonner la notion d'espace-temps. Il se heurte à la rigidité du système scolaire qui a structuré l'apprentissage en le partitionnant tant dans des espaces – classes, établissements, voire des territoires – que dans le temps – une heure de cours cantonnée à une discipline, par exemple. En se confrontant à la forme scolaire, la pratique et l'utilisation des outils numériques entraînent progressivement une évolution de cette forme.

L'utilisation du numérique dans le secteur professionnel a modifié des pratiques, des métiers, et a élargi le champ des compétences

recherchées par les employeurs. L'École doit aussi faire face aux transformations des métiers des enseignants et de ceux qu'elle va former, ainsi qu'aux compétences attendues dans le monde du travail. En effet, certaines méthodes de travail se sont développées, telles que des méthodes de travail horizontal, ou collaboratives. Les espaces de travail évoluent également pour permettre et favoriser ces changements. Dans certaines organisations, il est possible de voir des zones de travail équipées de fauteuils, de ballons, de tables hautes, de zones de coworking, d'espaces de créativité... Ces transformations mettent l'accent sur les nouvelles compétences attendues du monde professionnel, dites « compétences du XXI^e siècle » : la créativité, l'innovation, le travail en groupe, le travail en mode projet...

L'apprentissage de ces nouvelles compétences peut se combiner aux objectifs d'une école inclusive et à la politique numérique du gouvernement, à travers la valorisation de l'entraide entre les élèves, des apprentissages personnalisés ou le travail de groupe, qui nécessite d'apprendre à travailler avec d'autres personnes, aux compétences et personnalités variées.

De nombreuses études, recherches et expérimentations sur une réorganisation des méthodes d'apprentissages et du système scolaire émergent. Certaines d'entre elles traitent davantage de la modification du rapport au savoir avec la disponibilité du numérique [Solari Landa, 2017] ; d'autres s'intéressent à des pédagogies actives, telle Muriel Epstein et son **projet TransiMooC**, qui met l'élève dans une posture de « maître de ce qu'il apprend » en utilisant le numérique. Il existe aussi des travaux sur les nouveaux espaces d'apprentissage, tel celui d'un groupe de chercheurs qui s'interrogent sur leur efficacité en matière de pédagogie ou encore sur leur impact au sein des groupes de travail en classe mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Toutes ces recherches ont pour vocation de comprendre et d'accompagner les évolutions scolaires dans la transition vers une école inclusive et numérique.

BIBLIOGRAPHIE

- Cour des comptes [2019], « Le service public numérique pour l'éducation », [En ligne] : www.ccomptes.fr/fr/publications/le-service-public-numerique-pour-leducation
- Epstein Muriel [2015], « L'expérience TransiMooC. Pédagogie active et numérique pour un en-commun raccrocheur », [En ligne] : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01528540/document>
- Ministère de l'Éducation nationale (MEN), « Le numérique au service de l'École de la confiance », [En ligne] : https://cache.media.education.gouv.fr/file/08_-_Aout/36/1/DP-LUDOVIA_987361.pdf
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) [2019], « Présentation de l'Éducation aux médias et à l'information », [En ligne] : <https://eduscol.education.fr/cid72525/presentation-de-l-emi.html>
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) [2013], Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, [En ligne] : www.education.gouv.fr/cid102387/loi-n-2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html
- Popa-Roch Maria, Gavens Nathalie [2018], « L'inclusion et le numérique dans l'évolution des représentations des acteurs de l'éducation », Axe thématique du colloque « Regards croisés sur l'Éducation inclusive et les technologies numériques », avril 2018, Strasbourg, [En ligne] : <https://eduinclusiotech.sciencesconf.org/resource/page/id/5>
- Serres Michel [2012], *Petite Poucette*, Paris, Le Pommier.
- Solari Landa Melina Marianella [2017], « Impact de la disponibilité permanente des équipements numériques personnels sur la représentation que les élèves se construisent de la forme scolaire. Deux cas d'étude en collège et en lycée », Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université de Poitiers, [En ligne] : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01789434/document>